



COMMUNE
DE LINTHAL

Bulletin d'Information de Linthal

B.I.L n°322 - Juillet 2017

Le Mot du Maire

Chers habitants de Linthal,

Après ce printemps chaud et sec, les récentes pluies devraient nous apporter un peu de marge supplémentaire pour notre approvisionnement en eau potable. Plusieurs régions de France, et quelques communes du Haut-Rhin sont déjà placées sous restriction d'eau.

A Linthal, l'approvisionnement en eau n'est pas alarmant dans l'immédiat. Nos sources communales nous fournissent en moyenne 200m³ par jour alors que la consommation moyenne est de 82m³ par jour. Nous avons encore un peu de marge de manœuvre, mais cela ne veut pas dire que nous devons «gaspiller» notre eau. Si le débit devait baisser, une première mesure préventive va nous conduire à couper l'alimentation de nos fontaines publiques.

Avec Philippe, notre employé communal, nous surveillons quotidiennement le débit car les faibles pluies de ces derniers jours et les prévisions de Météo France «nous obligent à rester vigilants».

Je ne le souhaite pas, mais si la situation devait se détériorer, nous vous informerons sur les mesures à mettre en œuvre, et je sais que je peux alors compter sur votre participation.

Pour l'heure, je vous souhaite de passer de bonnes vacances, à ceux qui ont la chance d'en prendre.

Comme chaque année, je vous invite à participer aux différentes animations estivales de nos associations locales.

Bonne lecture en découvrant le contenu de ce 322ème BIL.

Votre maire

M. KECH



Dans ce numéro :

En savoir plus:	
- les moustiques	2
- la vignette crit'air.....	3
- Conseils municipaux	4

Aujourd'hui à Linthal	17
Agenda	21
Rétrospective	22
Infos pratiques.....	23
Notre histoire	24

EN SAVOIR PLUS

LES MOUSTIQUES TIGRES

TOUS LES INSECTES QUI VOLENT NE SONT PAS DES MOUSTIQUES

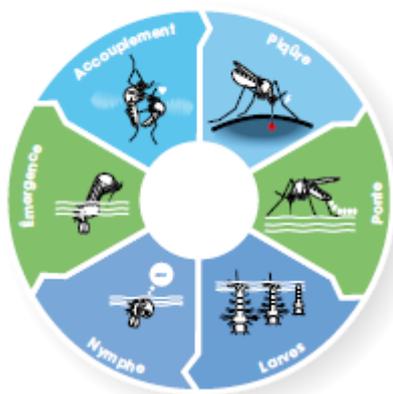
Les moustiques ont un organe piqueur et font généralement moins d'1 cm. Ils sont de couleur allant du brun au noir et présentent souvent de taches ou des anneaux clairs.

PAS D'EAU STAGNANTE,



PAS DE MOUSTIQUE!

Cycle de vie du moustique



Dans des conditions optimales, le cycle peut être réalisé en moins de 7 jours.

Pour une lutte efficace, adoptez les bons gestes

- **VIDEZ 1 fois par semaine**
 - coupelles et soucoupes sous les pots de fleurs
 - gamelles, abreuvoirs pour animaux
 - bâches couvrant le mobilier de jardin, la piscine ou le tas de bois
 - pots, seaux, réceptacles divers
- **COUVREZ HERMETIQUEMENT**
 - récupérateurs d'eau
 - fûts, tonneaux
- **ENTRETENEZ**
 - gouttières, rigoles et chenaux (curage)
 - pièges à sable, bondes d'évacuation
- **RANGEZ à l'abri de la pluie**
 - jouets d'enfants
 - brouettes
 - seaux, arrosoirs
 - poubelles
- **JETEZ en déchetterie**
 - déchets
 - pneus
 - bâches

Avant de voler et de piquer, les moustiques se développent dans l'eau, sous forme de larves. C'est à ce moment qu'il faut agir, avant l'émergence.

Dans les marais, les fossés, les zones inondables et sur le domaine public, des traitements sont réalisés par la Brigade Verte, à l'aide d'un larvicide d'origine biologique.

Aedes albopictus ou « moustique tigre »

Originaire d'Asie, ce moustique est avant tout nuisant et pique durant la journée.

De très petite taille, le moustique tigre est plus petit qu'une pièce d'un centime d'euro.

Il est noir, présente une bande blanche sur le dos et la tête, des taches blanches sur le corps et les pattes.

Il peut transmettre certaines maladies comme la dengue ou le chikungunya.



Pour signaler la présence de ce moustique, ou simplement pour vous informer:

www.signalement-moustique.fr

Conseil départemental



Haut-Rhin



BRIGADE VERTE DU HAUT-RHIN

Service de démosstication
92 rue Mal. de Lattre de Tassigny
68360 SOULTZ
Tel. : +33 3 89 74 90 ou +33 3 89 74 84 0
Fax : +33 3 89 74 66 78
operationmoustiques@wanadoo.fr
www.brigade-verte.fr/demosstication

LA VIGNETTE CRIT'AIR OBLIGATOIRE DES CET ETE SOUS PEINE D'AMENDE

Utilisations du certificat qualité de l'air

Le certificat qualité de l'air est obligatoire pour circuler dans les zones à circulation restreinte qui peuvent être mises en place par les collectivités territoriales, ou lors de certains pics de pollution atmosphérique donnant lieu à des restrictions de circulation basées sur le certificat qualité de l'air.

L'automobiliste ayant effectué les démarches pour obtenir un certificat qualité de l'air pourra, en fonction de la classe du certificat et des règles prises par les collectivités territoriales :

- bénéficier de modalités de stationnement favorables ;
- obtenir des conditions de circulation privilégiées ;
- circuler dans les zones à circulation restreinte (ZCR).

Les conditions de stationnement privilégiées

L'article L. 2333-87 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'à partir du 1er janvier 2018 les redevances de stationnement pourront être différenciées en fonction de l'impact des véhicules sur la pollution atmosphérique. Le certificat qualité de l'air pourra donc être utilisé par les collectivités territoriales pour faire bénéficier les véhicules les moins polluants de conditions de stationnement privilégiées.

Les zones à circulation restreinte (ZCR)

La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte offre la possibilité aux collectivités qui le souhaitent de mettre en place des zones à circulation restreinte (ZCR) pour les véhicules les plus polluants, sur tout ou partie de leur territoire, afin de protéger la santé des populations dans les zones soumises régulièrement à la pollution atmosphérique.

Les véhicules circulant dans les ZCR doivent être munis d'un certificat qualité de l'air.

La circulation différenciée en cas de pic de pollution atmosphérique

En cas de pic de pollution atmosphérique persistant ou intense, des restrictions de circulation peuvent être instaurées temporairement afin de réduire la durée ou l'ampleur du pic de pollution.

Le certificat qualité de l'air est un autocollant sécurisé, à coller sur le véhicule, qui indique sa classe environnementale en fonction de ses émissions de polluants atmosphériques.

Principes et modalités du certificat qualité de l'air

Le certificat qualité de l'air est un autocollant sécurisé, à coller sur le véhicule, qui indique sa classe environnementale en fonction de ses émissions de polluants atmosphériques.

6 classes de certificats qualité de l'air

Les véhicules sont répartis en 6 classes environnementales, à l'exception des véhicules les plus polluants, qui sont non classés et n'ont pas droit au certificat qualité de l'air.

La classification dépend du type de véhicule (voitures



particulières, deux-roues, tricycles et quadricycles, véhicules utilitaires légers et véhicules lourds dont autobus et autocars), de sa motorisation et de la norme européenne d'émissions polluantes qu'il respecte, dite « norme Euro ».

La classification du véhicule est valable pour toute la durée de vie du véhicule.

Confectionné à la demande, le certificat est délivré par voie postale, à titre individuel, à chaque propriétaire ou locataire longue durée de véhicule qui en fait la demande. Il est fabriqué sous quelques jours puis expédié à l'adresse qui figure sur le certificat d'immatriculation du véhicule (anciennement dénommé « carte grise »). En cas de déménagement, il est donc indispensable que cette adresse ait été mise à jour avant de faire la demande de certificat qualité de l'air.

Le prix d'un certificat est de 4,18 €, payable en ligne. Ce prix couvre les frais de fabrication et d'envoi du certificat, ainsi que les frais de gestion, dont le centre d'appels. Il ne s'agit pas d'une taxe et il n'y a pas de recettes pour le budget de l'État.

Une fois la demande effectuée, le demandeur reçoit par courrier électronique un récépissé attestant la catégorie de son certificat, en attendant de recevoir son certificat par la poste.

ATTENTION

A partir du 1^{er} juillet 2017 la vignette doit être apposée sur le pare-brise pour circuler dans une ZCR (Zone à circulation réduite) Le conducteur qui ne respecte pas cette obligation en cours une amende de 68€. Le prix est de 3,70€ auxquels s'ajoute le montant d'acheminement par voie postale. Pour un envoi en France cela revient à 4,18 €. Le certificat sera expédié à l'adresse du propriétaire figurant sur le certificat d'immatriculation (anciennement carte grise)

Des sites commerciaux proposent la pastille antipollution à 19.85 € alors que le site officiel du gouvernement la facture à 4,18 € frais d'envoi compris. Ne tombez pas dans le panneau quand vous passerez le commande.

Pour obtenir son certificat qualité de l'air
www.certificat-air.gouv.fr

LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE pour la
CROISSANCE VERTE

CONSEILS MUNICIPAUX : Délibérations



Nous vous rappelons que l'ensemble des comptes rendus de délibération des conseils municipaux sont consultables sur le site de la mairie: <http://www.linthal.fr/>

Procès verbal des délibérations du conseil municipal du 07/02/2017

Sous la présidence de Monsieur Maurice KECH, Maire

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents et au membre du public présent puis ouvre la séance à 19 h 30.

Présents : M. Michel KELLER, Mme Yvette BISSEY, M. Jean-Louis COMBAREL, M. François BAUMANN, M. Nathan BIEHLER, M. Michel DEBENATH, M. Jean-Luc HALLER, Mme Karine HILBERT, M. Daniel MARCOT, M. Hubert MARTIN, Sébastien MENCIER, M. Denis SCHMITTLIN, M. Etienne WICKY, Mme Carole WITTLIN.

Secrétaire de séance : Mme Françoise SPENCER, adjoint administratif faisant fonction de secrétaire de mairie.

Après avoir salué les membres du Conseil Municipal, M. le Maire demande à observer une minute de silence en mémoire de M. WEIGEL Robert, Maire Honoraire décédé le 22.01.2017.

POINT 1 - Procès-verbal de la séance du 20.12.2017

Deux remarques ont été formulées concernant le compte-rendu du 20.12.2016.

La première émane de M. MARTIN Hubert, il demande que le texte initial concernant le point 12.3. qu'il estime incomplet et erroné, et demande qu'il soit remplacé par la formulation suivante :

« 12.3. Environnement au Petit-Ballon, Schnapsacker et Belchenbach

M. Hubert MARTIN signale, photos à l'appui, la formation d'un sentier "sauvage" sur les pentes du Petit-Ballon ainsi que des dépôts illicites de gravats en forêt privée du Schnapsacker et dans le cours du Belchenbach.

M. Denis SCHMITTLIN, rapporteur de la Commission Environnement, propose la mise en place, lors de la prochaine journée citoyenne, d'une barrière pour interdire l'accès à ce sentier et ainsi mettre fin au ravinement généré par la situation actuelle.

M. le maire, précise qu'il prendra contact avec le propriétaire de la parcelle forestière afin qu'il soit procédé à l'élimination des gravats incriminés. »

Le deuxième commentaire formulé par M. Sébastien MENCIER concerne le point 12.2 Projets d'arpentages (BAUMANN François), ses commentaires sont les suivants :

- « Aucun des deux projets présentés par La SCEA Les Pensées Sauvages n'est compatible avec la surface initiale demandée et votée pour arpentage et vente en conseil municipal le 25.10.17 pour environ 7 ares. Le premier projet nécessite en effet 8,95 ares et le second 19,27 ares.

Ceci a été clairement explicité en conseil municipal

- Compte tenu de ce fait, nous avons, en conseil municipal :

1) Demandé à la SCEA Les Pensées Sauvages de finalement choisir le projet qu'elle souhaitait mettre en œuvre ;

2) De refaire une demande écrite en mairie correspondant au projet qu'elle souhaitait réaliser ;

3) Indiqué que le vote du 25.10.17 devait être rendu nul ; Le Conseil Municipal a ensuite abordé le point suivant des divers.

Il n'a pas été fait mention en conseil municipal d'une visite sur place de la commission agricole et des objectifs de cette visite.

Je souhaite donc :

- Que le compte-rendu du Conseil Municipal soit modifié en ce sens ;

- Que ce point soit remis à l'ordre du jour du prochain conseil et la situation clarifiée en conseil et non en commission. »

Les deux remarques ayant été rajoutées, le Conseil Municipal après en avoir débattu, approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du mardi 20 décembre 2016.

POINT 2 - Assainissement non collectif - Mise aux normes des installations lot N° 1 : Choix des entreprises

M. le Maire présente les différents systèmes retenus en accord avec l'étude de sol et les propriétaires.

Propriétaires	Bureau d'Etude Tecnydro		Système retenu		Entreprises Retenues		Coût en €	
	Nbr EH*	Filière préconisée	Evacuation	Filière	Evacuation		Prix HT	Prix TTC
Muller	5	Ecoflo PE	tranchée d'infiltration 6 ml	Ecoflo PE 5EH	tranchée d'infiltration 5 ml	Eau et Economie	9 750,00 €	10 725,00 €
Ledoux	5	Ecoflo PE	tranchée d'infiltration 7,2 ml	Ecoflo PE 6EH	tranchée d'infiltration 8 ml	Eau et Economie	9 050,00 €	9 955,00 €
Meister	4	filtre planté de roseaux	tranchée d'infiltration 4 ml	Aquaris 5EH	zone d'infiltration	Olry Arkedia	11 610,00 €	12 771,00 €
Marcheval	6	Micro station Biofrance Passive	fossé	Micro station Biofrance Passive	/	Terrassier LOZZA TP	9 100,00 €	10 010,00 €
Hartmann	5	Ecoflo PE	tranchée d'infiltration 5,7 ml	Ecoflo PE 5EH	/	Terrassier LOZZA TP	9 100,00 €	10 010,00 €
Avallone	6	Clearfox	tranchée d'infiltration 4 ml	Clearfox 6EH	tranchée d'infiltration 4 ml	Terrassier BATIHOCC	10 660,00 €	11 726,00 €
Bickel	5	Clearfox 6EH	ruisseau	Clearfox 6EH	80 ml tranchée d'infiltration	Terrassier BATIHOCC	10 605,00 €	11 665,50 €
Michel	4	Ecoflo PE	fossé EP	Micro station Biofrance Passive	/	Terrassier LOZZA TP	9 100,00 €	10 010,00 €
Weigel	6	Micro station Biofrance Passive	cours d'eau	Micro station Biofrance Passive	/	Terrassier LOZZA TP	9 100,00 €	10 010,00 €
Senechau	4	Ecoflo PE	tranchée d'infiltration 5 ml	Ecoflo Béton 4EH	/	Terrassier LOZZA TP	12 100,00 €	13 310,00 €
Fussinger	4	FTE 3m3 + FSVND 20m2 / Filtre compact / Phyto épuration	infiltration / tranchée d'infiltration	Filtre compact bio France Roto Passive PEHD 5EH	/	Terrassier LOZZA TP	9 100,00 €	10 010,00 €
Cheray / Issemann	5	filtre planté de roseaux	tranchée d'infiltration 4 ml	Aquaris 5EH	zone d'infiltration	Olry Arkedia	10 840,00 €	11 970,00 €
TOTAL							120 115,00 €	132 172,50 €

*EH = Equivalent Habitant

CONSEILS MUNICIPAUX : Délibérations

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide :

- de retenir les devis ci-dessus pour un montant total de 120 115,00 € H.T. soit 132 172,50 € T.T.C.
- de déposer l'ensemble des dossiers de demande de subventions (Agence de l'Eau Rhin-Meuse, Département)
- d'autoriser M. le Maire à signer tous les documents relatifs à chaque dossier
- de charger M. le Maire de refacturer le montant restant à charge de chaque propriétaire déduction faite des subventions versées.
- de charger M. le Maire de notifier le procès-verbal de réception de l'étude à chaque propriétaire concerné et de lui demander de remplir la partie concernant l'engagement à réaliser les travaux ou non.

Les crédits nécessaires à la réalisation des travaux seront prévus au BP 2017 au chapitre 23 (compte 2318).

Ce point est adopté à l'unanimité avec 15 votes pour.

POINT 3 - Assainissement non collectif - Mise aux normes des installations lot N° 2 : Demande de subvention à l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse

M. le Maire informe : le bureau d'études Tecnydro a effectué les études de sols, la demande de subvention à l'Agence de l'Eau Rhin Meuse a été déposée et acceptée au 08.08.2016. Le dossier sera complété prochainement pour demander le versement de la subvention et refacturer le solde aux personnes concernées. Une réunion sera organisée avec les propriétaires pour lancer les devis de travaux.

POINT 4 - CCRG Compétence PLUi : Transfert automatique de la compétence de gestion des plans locaux d'urbanisme (PLU) à la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller

La loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (ALUR) du 24 mars 2014 prévoit le transfert automatique de la compétence Plan Local d'Urbanisme (PLU), document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale aux intercommunalités à la date du 27 mars 2017.

Les conseils municipaux des communs membres d'un EPCI peuvent s'opposer à ce transfert automatique en délibérant en ce sens dans les trois mois précédant l'échéance du 27 mars 2017. La minorité de blocage requise est de 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- de s'opposer au transfert automatique de la compétence Plan Local d'Urbanisme (PLU), document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale à la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller prévu à la date du 27 mars 2017

- de notifier la présente délibération à Monsieur le Préfet du Haut -Rhin ainsi qu'à Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller.

Ce point est adopté à l'unanimité.

POINT 5 - Calcul des charges transférées issues des modifications statutaires imposées à la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller (CCRG) par la loi le NOTRE

La loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République dite NOTRe, promulguée le 7 août 2015, a

imposé à la CCRG un certain nombre de modifications statutaires validées par délibération du 26 mai 2016 (point 4). La CCRG et ses communes membres ont ainsi acté, avec effet au 1^{er} janvier 2017, la prise de nouvelles compétences ou la modification de compétences existantes portant essentiellement sur :

la prise d'une compétence d'actions de développement économique dans le cadre du Schéma Régional de Développement Économique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII). Chaque Région a l'obligation d'élaborer un schéma définissant les orientations en matière d'aides aux entreprises, de soutien à l'internationalisation et d'aides à l'investissement immobilier et à l'innovation des entreprises.

Les EPCI à fiscalité propre sont associés au processus de concertation.

la suppression de la notion d'intérêt communautaire pour la compétence Création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire. Ceci implique que la gestion de l'ensemble des Zones d'Activités Économiques (ZAE) du territoire doit être transférée à la CCRG. Deux ZAE, répondant aux critères communément admis, font ainsi l'objet d'un transfert au 1^{er} janvier 2017, à savoir celles de Bergholtz et Raedersheim

- la prise d'une compétence Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ainsi libellée : Actions de soutien aux associations locales de commerçants du territoire

- la prise d'une compétence Promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme.

Le Conseil Municipal est informé que ces modifications statutaires ont été actées par arrêté préfectoral du 19 octobre 2016,

Conformément à la réglementation en vigueur, la prise de nouvelles compétences par la CCRG impose le calcul des charges transférées s'y rapportant ainsi que, le cas échéant, la modification des attributions de compensation versées aux communes. Cette mission incombe à la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) qui établit, pour ce faire, un rapport.

La CLECT s'est réunie le 24 novembre 2016 et a conclu dans son rapport (annexe...), à l'unanimité, en l'absence de charges à transférer relatives aux prises de compétences applicables au 1^{er} janvier 2017 actées par le Conseil de Communauté de la CCRG par délibération du 26 mai 2016 (point 4), Par délibération du 8 décembre 2016 (point 5.1), le Conseil de Communauté de la CCRG a validé les conclusions du rapport de la CLECT.

Le Conseil Municipal a constaté, conformément au rapport établi par la CLECT du 24 novembre 2016, l'absence de charges à transférer relatives aux prises de compétences applicables au 1^{er} janvier 2017 actées par le Conseil de Communauté de la CCRG par délibération du 26 mai 2016 (point 4).

POINT 6 - Subvention mutuelle complémentaire des agents communaux

Par délibération en date du 18.12.2001, la commune avait décidé de subventionner à hauteur de 20 % la participation des agents de la commune à la Mutuelle complémen-

CONSEILS MUNICIPAUX : Délibérations

taire. Ce subventionnement de la Commune a été suspendu en août 2006, suite à la parution du décret 2006-689 du 13 juin 2006.

Le décret N° 2011-1474 du 8 novembre 2011 fixe le cadre permettant aux collectivités territoriales et à leurs établissements publics de verser une aide à leurs agents (publics ou privés) qui souscrivent à des contrats ou règlements de protection sociale complémentaire (santé ou prévoyance) répondant à des critères de solidarité imposés par le décret (titre IV).

Par délibération en date du 27.11.2012 point 6, le Conseil Municipal avait fixé un montant de participation forfaitaire de la commune de 20 % (sur une mutuelle labellisée) conformément à la délibération du 18.12.2001, au prorata de la durée de travail à réactualiser proportionnellement aux éventuelles revalorisations tarifaires au 1er janvier de chaque année.

Compte-tenu de l'augmentation des tarifs des mutuelles de santé, le Conseil Municipal décide, après en avoir délibéré de revaloriser la grille tarifaire comme suit :

Agents CNRACL et NON CNRACL	Participation commune (en €/mois) 2016	Participation commune (en €/mois) 2017
Isolé	21,00	22,00
Conjoint	12,00	13,00
Enfant (jusqu'au 3 ^{ème})	5,00	6,00

Ce point est adopté à l'unanimité.

POINT 7 - Divers

7.1. Travaux - Réseau d'eau potable

Au cours des dernières semaines, des fuites d'eau importantes ont été localisées sur le réseau d'eau potable. Une première intervention a eu lieu au 130 rue du Tilleul avec remplacement d'une vanne, une deuxième au 88 rue du Moulin et une dernière au 33A rue du Markstein. La commune a dû faire appel à la société CALEO pour assurer un approvisionnement suffisant en eau potable.

7.2. Information concernant le projet de rénovation du logement

M. Michel KELLER, Adjoint informe les conseillers. Lors de la commission élargie urbanisme du 30.01.2017 à 19 h 00, Mme Marie LETTERMANN, architecte a orienté la commune vers une réflexion concernant l'isolation extérieure du bâtiment Mairie Ecole avant de se lancer dans une rénovation du logement (1er étage). Les bâtiments publics étant de plus en plus incités à être mieux isolés, des subventionnements seraient également possibles pour alléger le coût (cf. exemple de la Mairie de MUNCHOUSE).

En effet, il serait intéressant de lancer une étude thermique qui de surcroît est subventionnable, pour prendre en compte tous les facteurs pour un meilleur retour sur investissement (coût, propriétés techniques du matériau, durée de l'amortissement etc...). Un rendez a été fixé au vendredi 17.02.2017 à 14 h avec M. BONNEL du Bureau COGENEST pour faire le tour du bâtiment existant et discuter des solutions et financements possible pour un tel projet.

M. Michel DEBENATH évoque le problème lié aux impacts de ballon sur une isolation extérieure.

Un bardage bois pourrait protéger l'isolation mais représenterait un surcout sur tout le pourtour du bâtiment.

Début mars, lorsque de nouveaux éléments seront connus, une commission pourra se réunir pour étudier le dossier.

A titre d'information, Mme LETTERMANN a donné une fourchette indicative de prix pour l'isolation du bâtiment principal et l'annexe en isolation extérieure :

- 85 000 € HT avec du polystyrène
- + 10 900 € HT avec de la laine de roche
- + 25 000 € HT avec de la laine de bois.

7.3. Fond de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA)

M. le Maire informe que la commune a encaissé les montants suivants :

- 14 717,33 € sur exercice année 2014 comptabilité M14
- 7 791,81 € sur exercice année 2015 comptabilité M14
- 154,64 € sur exercice année 2014 comptabilité M49

7.4. Eclairage public

La société Vialis effectuera prochainement interventions sur des lampadaires dont les ampoules sont défectueuses. Quelques points sombres ont été relevés notamment près du N° 68 rue du Hilsenfirst, au niveau de l'église et près du brise-charge. Une réflexion sur la pose de quelques lampadaires supplémentaires sera menée.

MM. Michel DEBENATH et Daniel MARCOT rappellent le danger des piétons non équipés de dispositifs réfléchissants (obligatoires) qui sont régulièrement sur la voirie habillés de vêtements sombres.

7.5. Déneigement

Lors de la Commission réunie du 31.01.2017, le déneigement des antennes avait été longuement évoqué. M. le Maire propose :

- la mise à disposition gratuite du matériel : chaînes à neige et 1 fraise à neige par convention à la SCEA « Les Pensées Sauvages » et à la SCEA WICKY.
- la prise en charge des réparations par la commune.

La Commune ayant réceptionné des courriers concernant les problèmes de déneigement, lecture est faite de deux courriels et d'une lettre concernant le déneigement :

- Courriel N° 1 du 18.01.2017, M. HOLTZ Pierre
- Courriel N° 2 du 19.01.2017, M. RENCKER Dominique
- Lettre du 19.01.2017, Mme Christiane ROYER.

M. Jean-Luc HALLER fait remarquer que le déneigement du particulier pose problème car le matériel « mis à disposition » pourrait être fréquemment endommagé par l'utilisateur.

M. Michel DEBENATH préconise la mutualisation du matériel pour ne pas avoir à recourir à l'achat d'une 2ème fraise à neige sachant que la première n'a été que très peu utilisée.

La commune prenant à charge les réparations pour compenser au manque de service concernant le déneigement des antennes qui restent à charge des demandeurs.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide :

- De mettre à disposition le matériel de déneigement à

CONSEILS MUNICIPAUX : Délibérations

savoir une fraise à neige et des chaînes à neige pour permettre le déneigement.

- La SCEA WICKY 181 Hilsen 68610 LINTHAL (pour le Hilsen) et la SCEA « Les Pensées Sauvages Remspach 68610 LINTHAL (pour le Remspach) seront autorisés par convention à utiliser le matériel mentionné ci-dessus

La prestation sera facturée au particulier à l'appréciation du prestataire du service et l'assurance sera à charge du prestataire.

Une convention annuelle de mise à disposition sera signée entre la Commune et les deux prestataires pour finaliser la mise à disposition gratuite du matériel communal.

Ce point est adopté avec :

12 voix pour : M. le Maire, M. Michel KELLER, Mme Yvette BISSEY, M. Jean-Louis COMBAREL, M. Nathan BIEHLER, M. Michel DEBENATH, Mme Karine HILBERT, M. Daniel MARCOT, M. Hubert MARTIN, Sébastien MENCIER, M. Denis SCHMITTLIN, Mme Carole WITTLIN.

1 abstention : M. Jean-Luc HALLER.

M. François BAUMANN et M. Etienne WICKY n'ont pas pris part au vote.

7.6. Sentier Sauvage au Petit-Ballon

M. Denis SCHMITTLIN, fait savoir qu'il serait bon de mettre en place des panneaux pour stopper la formation du sentier sauvage. Il demande la possibilité de faire chiffrer le montant des panneaux et de fixer une date pour une Commission Environnement.

M. Hubert MARTIN, signale que M. Fabien DUPONT, Parc Naturel des Ballons des Vosges, a contacté le Club Vosgien pour prendre des mesures pour interdire les sentiers sauvages.

7.7. Source du Da Neder

Dans l'arrêté préfectoral d'utilité publique du 24.05.2016, concernant la dérivation des captages d'eaux souterraines des sources du Durbahl, Kaltenbrunnen 1 et 2 et Da Neder, et des périmètres de protection de ces captages, il est précisé que la situation foncière concernant la parcelle N° 100 section 11 devra être régularisée. L'Etat, représenté par l'Office National des Forêts (O.N.F.), revendique la propriété de la parcelle N° 100 section 11 où se trouve la source du Da Neder et la parcelle n° 106 section. M. Pierre SPRAUDEL, le responsable de l'ONF Guebwiller interviendra lors d'une commission réunie pour expliquer la situation.

7.8. Entreprises locales

M. Jean-Luc HALLER demande à M. le Maire de se positionner par rapport au soutien de la Commune aux entreprises locales.

En effet, il constate que ni l'entreprise HALLER, ni l'entreprise IMPERIALE ont été consultées pour les travaux de réparations effectués sur le réseau d'eau.

M. le Maire répond, que les interventions étaient urgentes et que l'entreprise LGTP est intervenue rapidement.

Pour des travaux futurs, les deux entreprises Imperiale 68610 Linthal et Haller et Fils 68610 Sengern Lautenbach-Zell seront consultées.

7.9. Rue du Hilsenfirst

La route a été très abîmée par le gel et dégel de cet hiver, il faudra faire une réflexion concernant des travaux de remise en état.

M. Michel DEBENATH propose de mettre du Blue Patch au lieu du point-à-temps. Le dossier sera repris au printemps.

La séance a été levée vers 21 h 30.



CONSEILS MUNICIPAUX : Délibérations

Procès verbal des délibérations du conseil municipal du 10/04/2017

Sous la présidence de Monsieur Maurice KECH, Maire

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents puis ouvre la séance à 19 h 30.

Présents : M. Michel KELLER, M. Jean-Louis COMBAREL, M. François BAUMANN (arrivé au point N° 2), M. Nathan BIEHLER, M. Michel DEBENATH, M. Jean-Luc HALLER, Mme Karine HILBERT, M. Daniel MARCOT, M. Hubert MARTIN, Sébastien MENCIER arrivé au point N° 2), M. Denis SCHMITTLIN, M. Etienne WICKY, Mme Carole WITTLIN.

Absente excusée : Mme Yvette BISSEY.

A donné procuration : Mme Yvette BISSEY à M. Maurice KECH.

Secrétaire de séance : Mme Françoise SPENCER, adjoint administratif faisant fonction de secrétaire de mairie.

Après avoir salué les membres du Conseil Municipal, M. le Maire demande à observer une minute de silence en mémoire de Mme DEGUILLE Astrid, 1ère dame élue au Conseil municipal (1983 à 1989).

POINT 1 - Approbation du procès-verbal de la séance du 07.02.2017

Le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du mardi 07 février 2017.

POINT 2 - Comptes Administratifs 2016 comptabilités M14 et M49

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. Maurice KECH, Maire, délibérant sur les comptes administratifs M14 et M49 de l'exercice 2016 dressés par le Maire, après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2016.

1. Lui donne acte de la présentation faite des comptes administratifs M14 et M49, lesquels peuvent se résumer ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF M14

INVESTISSEMENT	
Dépenses	114 500,26
Recettes	86 791,96
Déficit 2016	27 708,30
Déficit 2015	55 893,49
Déficit d'investissement	83 601,79
FONCTIONNEMENT	
Dépenses	448 890,23
Recettes	550 504,07
Excédent 2016	101 613,84
Report excédent 2015 (après affectation au 1068)	504 066,60
Résultat de fonction. cumulé	605 680,44

Résultat de fonctionnement	605 680,44
Déficit d'investissement	83 601,79
RESULTAT CUMULE	522 078,65

COMPTE ADMINISTRATIF M49

INVESTISSEMENT	
Dépenses	1 103,39
Recettes	10 343,56
Excédent 2016	9 240,17
Excédent 2015	29 469,09
Excédent d'investissement	38 709,26
FONCTIONNEMENT	
Dépenses	64 080,21
Recettes	69 673,68
Excédent 2016	5 593,47
Résultat reporté 2015	127 034,50
Résultat de fonction. cumulé	132 627,97
Résultat de fonctionnement	132 627,97
Excédent d'investissement	38 709,26
RESULTAT CUMULE	171 337,23

2. Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que celle de l'eau, les identités de valeurs avec les indications des comptes de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus (le Maire se retire pendant le vote de ce point).

Arrivée de M. Sébastien MENCIER à 19h 49 et de M. François BAUMANN à 19 h 52. Les deux conseillers ont pris part au débat et au vote.

Ce point est adopté à l'unanimité : 13 votes pour M. le Maire n'a pris part au vote.

POINT 3 - Comptes de gestion 2016 comptabilités M14 et M49

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Maurice KECH, Maire.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2016 et les décisions modificatives, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

CONSEILS MUNICIPAUX : Délibérations

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2016 :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

4. Déclare que les comptes de gestion M14 et M49 dressés pour l'exercice 2016 par le Receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

Ce point est adopté à l'unanimité : 15 votes pour (dont une procuration Mme BISSEY à M. Maurice KECH).

POINT 4 - Affectation du résultat de l'exercice 2016 comptabilité M14

Le compte administratif qui sera soumis à l'approbation de l'assemblée délibérante le 10.04.2017, fait apparaître les résultats suivants :

- excédent de fonctionnement : 605 680,44 €

- déficit d'investissement : 83 601,79 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide de reporter le montant du déficit d'investissement de 83 601,79 € (au compte 001), de combler ce déficit d'investissement d'un montant de 83 601,79 € en affectant la somme de 83 603,79 € de l'excédent de fonctionnement en investissement (compte 1068) et de reporter 522 078,65 € en excédent de fonctionnement reporté (compte 002).

Ce point est adopté à l'unanimité : 15 votes pour (dont une procuration Mme BISSEY à M. Maurice KECH).

POINT 5 - Affectation du résultat de l'exercice 2016 comptabilité M49

Le compte administratif qui sera soumis à l'approbation de l'assemblée délibérante le 10.04.2017, fait apparaître les résultats suivants :

- excédent de fonctionnement : 132 627,97 €

- excédent d'investissement : 38 709,26 €

Il vous est proposé de laisser les résultats en l'état en reportant l'excédent de fonctionnement de 132 627,97 € en recettes de fonctionnement (compte 002) et l'excédent d'investissement de 38 709,26 € en recettes d'investissement (compte 001).

Ce point est adopté à l'unanimité : 15 votes pour (dont une procuration Mme BISSEY à M. Maurice KECH).

POINT 6 - Fixation des taux d'imposition de 2017 des trois taxes directes locales

Suite à la commission réunie du 03.04.2017, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide de fixer les taux des contributions directes suivants pour l'exercice 2017 comme suit :

TH : 8,09 % TFPB : 8,27 % TFNB : 84,07 %

Ce point est adopté avec :

14 votes pour (dont une procuration Mme BISSEY à M. Maurice KECH).

1 vote contre : M. Jean-Luc HALLER.

POINT 7 - Budget primitif de l'exercice 2017 (budget principal M14)

Après examen, le Conseil Municipal approuve le budget primitif pour l'exercice 2017 avec :

- Dépenses et recettes de fonctionnement : 889 408,65 €

- Dépenses d'investissement : 798 617,13 €

- Recettes d'investissement 518 001,79 €.

Les recettes d'investissement de 372 393,49 €, le virement de la section de fonctionnement d'un montant de 280 615,34 € (recette d'investissement compte 021), et les opérations d'ordre de transfert entre section de 5 715,34 € (compte 040) s'équilibrent avec les dépenses d'investissement pour un montant de 798 617,13 €.

Ce point est adopté à l'unanimité : 15 votes pour (dont une procuration Mme BISSEY à M. Maurice KECH).

POINT 8 - Budget primitif de l'exercice 2017 (M49)

Après examen, le Conseil Municipal approuve le budget primitif pour l'exercice 2016 avec :

- Dépenses et recettes de fonctionnement : 201 446,97 €

- Dépenses et recettes d'investissement : 48 898,18 €

Les recettes d'investissement de 10188,92 € et le report du solde d'exécution positif de 38 709,26 € (recette d'investissement compte 001) s'équilibrent avec les dépenses d'investissement pour un montant de 48 898,18 €.

Ce point est adopté à l'unanimité : 15 votes pour (dont une procuration Mme BISSEY à M. Maurice KECH).

POINT 9 - Déclarations d'intention d'aliéner soumise au droit de préemption urbain

9.1. Rue du Markstein N° 1B

Le PLU prévoit un Droit de Préemption Urbain (D.P.U.) dans la zone U (urbanisable). Une déclaration d'intention d'aliéner a été déposée pour la parcelle suivante :

- un terrain bâti sis, 1B rue du Markstein, section 4 parcelle N° 180 avec 9 ares 32 ca.

M. le Maire informe les conseillers que la Commune n'a pas exercé son droit de préemption.

9.2. Rue du Markstein N° 15

Le PLU prévoit un Droit de Préemption Urbain (D.P.U.) dans la zone U (urbanisable). Une déclaration d'intention d'aliéner a été déposée pour les parcelles suivante :

- un terrain bâti sis, 15 rue du Markstein, section 4 parcelle N° 192 avec 52 ares 52 ca.

- un terrain non bâti, lieu-dit Steinmatten, section 4 parcelle N° 196 avec 4 ares 66 ca.

M. le Maire informe les conseillers que la Commune n'a pas exercé son droit de préemption.

POINT 10 - Contrat de maintenance informatique

Pour assurer le bon fonctionnement du matériel informatique et du système de sauvegarde il vous est proposé de souscrire à un contrat de maintenance mensuelle sur 12 mois incluant les mises à jour (Microsoft et antivirus), le journal des événements et l'état des sauvegardes et tests

CONSEILS MUNICIPAUX : Délibérations

de restauration.

Le contrat se monte à 780 € H.T. soit 936 TTC.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, décide
- de souscrire au contrat de maintenance informatique proposé par la société TELMAT 68360 SOULTZ pour un montant de à 780 € H.T. soit 936 TTC.

Ce point est adopté à l'unanimité : 15 votes pour (dont une procuration Mme BISSEY à M. Maurice KECH).

POINT 11 - Contrat de maintenance pour l'éclairage public

Le point est ajourné pour complément d'informations.

POINT 12 - Régularisation foncière concernant les parcelles N° 100 et 106 section 11

Dans l'arrêté préfectoral d'utilité publique du 24.05.2016, concernant la dérivation des captages d'eaux souterraines des sources du Durbahl, Kaltenbrunnen 1 et 2 et Da Neder, et des périmètres de protection de ces captages, il est précisé que la situation foncière concernant la parcelle N° 100 section 11 comportant la source Da Neder devra être régularisée avec l'Office National des Forêts (O.N.F.).

Une recherche dans les archives de la Commune et celles effectuées par l'O.N.F, concordent :

un projet d'échange de parcelles entre la Commune de Linthal et l'Etat existait en 1929. La Commune souhaitait échanger deux parcelles (achetées à deux particuliers) contre l'actuelle parcelle N° 100 section 11. L'achat n'a pas eu lieu et la commune a alors signé une convention avec l'O.N.F. pour pouvoir exploiter la source Da Neder.

En parallèle, la parcelle N° 106 section 11 était à l'origine rattachée à la parcelle N° 17 section 21 appartenant à l'Etat. Suite à une erreur lors de la révision cadastrale de 1976, cette parcelle a été détachée de la parcelle initiale créant ainsi la parcelle N° 106 section 11 qui a été attribuée à la Commune de Linthal.

La commune en concertation avec l'Office National des Forêts (gestionnaire du patrimoine forestier de l'Etat) a procédé à la vérification de la propriété des parcelles 100 et 106 section 11 Livre Foncier de Linthal.

Il a été constaté que lors de la révision cadastrale de 1976, les parcelles N° 100 et 106 section 11, ont été attribuées à tort comme propriété de la Commune de Linthal. Elles ne figuraient ni dans l'ancien cadastre, ni au Livre Foncier avant la rénovation cadastrale de 1976.

Il appartient à la Commune de procéder à une régularisation de la situation au cadastre et au Livre Foncier en reconnaissant que l'Etat est propriétaire des parcelles n° 100 et 106 section 11. (cf courrier du 11.06.1985 du Service du Cadastre de Guebwiller).

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide :

- d'autoriser M. le Maire à entreprendre les démarches de régularisation cadastrales et foncières par la rétrocession des parcelles N° 100 et 106 section 11 à l'Etat.

- d'autoriser M. le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier

- charge M. le Maire de demander le partage des frais liés à ces démarches.

Ce point est adopté avec :

14 votes pour (dont une procuration Mme BISSEY à M.

Maurice KECH).

1 vote contre : M. Jean-Luc HALLER.

POINT 13 - Demande de M. DIOT, gérant du magasin anciennement « Aux Délices de Linthal »

Dans un courrier adressé par mail à la Commune de Linthal en date du 10.03.2017, M. DIOT informe la commune du changement d'enseigne du magasin qui devient un magasin « PROXI » tout en gardant les services anciennement référencés.

Il demande également le soutien de la commune pour des places de stationnement, une augmentation de la subvention mensuelle ainsi qu'une aide exceptionnelle de 1500 €. Il souhaite également poser deux panneaux signalant le magasin.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal propose de soutenir le commerce de M. DIOT, sous réserve de présentation du Kbis, de factures d'investissement au nom du commerce, et à hauteur de 1500 € (l'aide ne pouvant être attribué si le commerce est franchisé).

Lors des débats qui ont précédé le vote, M. Jean-Luc HALLER a exprimé son désaccord. Il ne souhaite pas que l'argent public serve à soutenir l'installation d'un commerce. Ce point est adopté avec :

14 votes pour (dont une procuration Mme BISSEY à M. Maurice KECH).

1 vote contre : M. Jean-Luc HALLER.

POINT 14 - Indemnités Maire et Adjoints changement des indices de référence

- Vu les articles L.2123-20 à L.2123-24-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT),

- Vu l'article L.2123-20 du CGCT qui fixe les taux maximums des indemnités de fonction des maires, adjoints et conseillers municipaux,

- Vu le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil Municipal en date du 03.10.2014 constatant l'élection du maire et de 3 adjoints,

- Vu les arrêtés municipaux en date du 14.10.2014 portant délégation de fonctions à :

- M. KELLER Michel 1er adjoint

- Mme BISSEY Yvette 2ème Adjoint

- M. COMBAREL Jean-Louis

- Considérant l'augmentation de l'indice brut terminal de la fonction publique servant de base au calcul des indemnités de fonction, qui est passé de 1015 à 1022. Ce changement résulte de la réforme initiée par le Gouvernement dans le cadre du protocole Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations (PPCR), applicable à la fonction publique territoriale, et entérinée par le décret n° 2017-85 du 26 janvier 2017 (application au 1er janvier 2017)

- Considérant la majoration de la valeur du point d'indice de la fonction publique, de 0,6 % au 1er février 2017 (cf. décret n°2016-670 du 25 mai 2016).

- Considérant qu'il appartient au conseil municipal de déterminer les taux des indemnités des élus locaux pour l'exercice de leurs fonctions, dans la limite des taux maximum fixés par la loi,

- Considérant que pour une commune de 655 habitants, le taux maximal de l'indemnité du maire en pourcentage de l'indice brut terminal 1022 de l'échelle indiciaire de la fonction publique ne peut dépasser 31%

CONSEILS MUNICIPAUX : Délibérations

- Considérant que pour une commune de 655 habitants, le taux maximal de l'indemnité d'un adjoint titulaire d'une délégation de fonction en pourcentage de l'indice brut terminal 1022 de l'échelle indiciaire de la fonction publique ne peut dépasser 8,25%

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- avec effet rétroactif au 01.01.2017, de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions du maire et des adjoints comme suit :

- maire : 31 % de l'indice 1022

- 1er, 2ème et 3ème adjoint : 8,25 % de l'indice 1022

- D'inscrire les crédits nécessaires au budget communal.

- De transmettre au représentant de l'Etat dans l'arrondissement la présente délibération.

Ce point est adopté avec 11 votes pour.

M. KECH Maurice, M. KELLER Michel, M. Jean-Louis COMBAREL et Mme BISSEY Yvette (procuration) n'ont pas pris part au vote.

POINT 15 - Divers

15.1. Information concernant le Petit Ballon

M. SCHMITTLIN Denis informe les conseillers qu'il a interpellé M. HEID Daniel, membre du Club Vosgien au sujet du sentier sauvage du Petit Ballon. Ce dernier informe la Commune que le Parc Naturel des Ballons des Vosges prendra à sa charge la mise en place de panneaux ainsi que la remise en état du sentier par une entreprise.

15.2. Ecole

M. MARTIN Hubert nous informe qu'il a été sollicité par plusieurs parents d'élèves au sujet de la fermeture d'une classe à l'école de Linthal. La Directrice d'école a communiqué, par affichage dans le dernier compte-rendu du conseil d'école du 30.03.2017, qu'une mesure de fermeture de classe a été validée par la Directrice Académique des Services de l'Education Nationale. Suite à cette publication, une seule famille s'est renseignée auprès d'elle concernant l'avenir de la classe.

Les délégués des parents d'élèves n'ont eu aucune demande concernant la fermeture.

Le Conseil est toujours vigilant sur le suivi des effectifs des classes de la Commune et comprend les inquiétudes légitimes des familles qui attendent pour leurs enfants un enseignement de qualité.

Le Conseil réuni ce jour prend la motion suivante :

Au regard des effectifs prévus pour la prochaine rentrée et de notre spécificité de commune en « zone de montagne » (temps de trajets des enfants habitants les hautes d'altitude, conditions de déplacement en hiver, hétérogénéité du public accueilli) le Conseil Municipal réitère la première demande formulée en 2016, par courrier à Madame la Directrice Académique des Services de l'Education Nationale du Haut-Rhin afin de bénéficier du maintien de la 2ème classe élémentaire de Linthal pour la rentrée 2017-2018.

Ce point est adopté à l'unanimité avec 14 votes pour (dont une procuration Mme BISSEY à M. Maurice KECH).

M. KELLER Michel a quitté la séance pendant que ce point a été traité et n'a pas pris part à la motion.

15.3. Bureau de vote pour les élections présidentielles du 23 avril et le 07 mai 2017

Les bureaux de vote pour le 1er et 2ème tour des élections présidentielles ont été composés avec la participation des conseillers. Un document récapitulatif sera remis à chacun.

15.4. Rénovation du logement - choix d'un architecte

La commune a consulté Mme LETTERMANN Marie pour le projet de rénovation avec isolation du logement N° 1 dans le bâtiment Mairie-Ecole. Lors de la Commission Urbanisme du 30.01.2017, Mme LETTERMANN a fait une première estimation de coût des travaux autour de 90 900 € TTC. Pour lancer la consultation des entreprises et débiter les travaux, le Conseil Municipal devra missionner un architecte.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- de missionner Mme LETTERMANN Marie comme architecte dans le projet de rénovation du logement N° 1 sis 79, rue du Hilsenfirst 68610 LINTHAL. Les honoraires de l'architecte sont fixés à 12 % du montant des travaux - d'autoriser M. le Maire à signer le contrat de mission et tout document et avenants relatifs à ce dossier.

Les dépenses relatives à ce dossier sont inscrites au B.P. 2017 au chapitre 23 compte 2313.

Ce point est adopté à l'unanimité avec 15 votes pour (dont une procuration Mme BISSEY à M. Maurice KECH).

François BAUMANN quitte la séance pendant que le point 15.5 est traité par le Conseil Municipal.

15.5. Vente de terrain communal à la SCEA « Les Pensées Sauvages »

Par délibération en date du 25.10.2016 point 10, le Conseil municipal a émis un avis favorable à la vente à la SCEA « Les Pensées Sauvages » 217 B Remspach 68610 LINTHAL d'une parcelle d'environ 7 ares à détacher de la parcelle N° 58 section 21 au prix de 41,50 € l'are.

Le procès-verbal d'arpentage a été réalisé et enregistré. Deux parcelles ont été créées : la parcelle N° 63/11 section 21 d'une superficie de 37 ha 31 ares et 75 ca et la parcelle N° 62/11 section 21 d'une superficie de 8 ares 95 ca.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, décide :

- de valider la vente à la SCEA « Les Pensées Sauvages » 68610 LINTHAL de la parcelle cadastrée N° 62/11 section 21 d'une superficie de 8 ares 95 ca pour un montant de 371,45 €

- d'autoriser M. le Maire à signer tous les documents relatifs à cette vente

- les frais de transaction et d'arpentage sont à charge de l'acquéreur.

Ce point est adopté avec :

12 votes pour (dont une procuration Mme BISSEY à M. Maurice KECH).

2 votes contre : M. DENENATH Michel et M. MENCIER Sébastien.

15.6. Informations diverses

- Un branchement sur le réseau d'eau potable a été constaté au Remspach. La personne concernée sera convoquée en mairie.

CONSEILS MUNICIPAUX : Délibérations

- Un dépôt sauvage d'ordures (laine de mouton, sacs, emballages...) a été retrouvé au Remspach.

Sur intervention de M. MARTIN Hubert, les gendarmes se sont déplacés. Aucun élément n'a permis d'identifier le(s) contrevenant(s).

- Plusieurs bacs poubelles ont été entreposés devant le point de regroupement situé en amont de la Na-

gelschmiede. Le Service environnement de la CCRG a été contacté.

- Le Chalet de chasse de M. FISCHER Jean-Marc a été une fois de plus tagué à la peinture rouge et un grand sapin situé près du chalet de chasse a été ébranché et écorcé dans la partie inférieure.

La séance a été levée vers 22 h 50.

Procès verbal des délibérations du conseil municipal du 20/06/2017

Sous la présidence de Monsieur Maurice KECH, Maire
Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents puis ouvre la séance à 19 h 30.

Présents : M. Michel KELLER, Mme Yvette BISSEY, M. Jean-Louis COMBAREL, M. Nathan BIEHLER, M. Michel DEBENATH, M. Jean-Luc HALLER, Mme Karine HILBERT, M. Daniel MARCOT, M. Hubert MARTIN, Mme Carole WITTLIN.

Absent excusé et non représenté : M. Etienne WICKY.

Absents excusés : Sébastien MENCIER, M. Denis SCHMITTLIN.

A donné procuration : Sébastien MENCIER à M. Jean-Louis COMBAREL, M. Denis SCHMITTLIN à M. Daniel MARCOT.

Absent non excusé : M. François BAUMANN

Secrétaire de séance : Mme Françoise SPENCER, adjoint administratif faisant fonction de secrétaire de mairie.

Après avoir salué les membres du Conseil Municipal, M. le Maire demande à observer une minute de silence en mémoire de M. WEIBEL Jean-Marc, Conseiller municipal (1989 à 1995) récemment décédé.

Monsieur le Maire propose de rajouter des points à l'ordre du jour et après approbation de l'assemblée, les points suivants sont rajoutés :

Point 6.3 : Déclaration d'intention d'aliéner ou demande d'acquisition d'un bien soumis au droit de Prémption prévus par le Code de l'Urbanisme : Terrain 115 rue du Hilsenfirst

Au Point divers :

- Dégâts sur la sacristie
- Courrier de l'Office National des Forêts concernant le bâtiment de l'ancienne pisciculture
- Travaux d'enfouissement de ligne haute tension entre la rue du Moulin et le Dorfhüs

POINT 1 - Approbation du procès-verbal de la séance du 10.04.2017

Le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du lundi 10 avril 2017.

POINT 2 - Tarifs du périscolaire 2017/2018

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré fixe les tarifs du périscolaire à partir du 01.09.2017 jusqu'au 08.07.2018 comme suit :

Tarif de garde	Revenu inférieur à 27 600 €* 3 ^{ème} en- fants et +			Revenu supérieur à 27 600 €* 3 ^{ème} enfant et +				
	1 ^{er} enfant	2 ^{ème} enfant	3 ^{ème} enfant	1 ^{er} enfant	2 ^{ème} enfant	3 ^{ème} enfant		
11 h 30 à 12 h 30	1,38 €	1,31 €	1,25 €	1,75 €	1,67 €	1,58 €		
12 h 30 à 13 h 30	1,38 €	1,31 €	1,25 €	1,75 €	1,67 €	1,58 €		
16 h 00 à 17 h 00	2,63 €	2,50 €	2,37 €	2,63 €	2,51 €	2,37 €		
17 h 00 à 18 h 00	2,63 €	2,50 €	2,37 €	2,63 €	2,51 €	2,37 €		
	M	I	D	I	S	O	I	R

Le repas de midi est facturé au prix coûtant. / * Le revenu annuel figure sur l'avis d'imposition du foyer fiscal.

CONSEILS MUNICIPAUX : Délibérations

Lors de la commission réunie du 12.06.2017, la demande d'inclure plusieurs repas Bio dans la semaine a été évoquée. Les adjoints Mme BISSEY et M. KELLER en discuteront avec le restaurateur.

Ce point est adopté avec :

12 votes pour dont 2 votes par procuration : MENCIER Sébastien et M. Denis SCHMITTLIN.

1 abstention : M. Hubert MARTIN.

POINT 3 - Dossier source du Da Neder : - Echange foncier entre l'Etat-ONF et la Commune de Linthal

Dans le cadre de l'arrêté de protection de la source Da Neder la commune de Linthal doit être propriétaire du point de la parcelle où se trouve le point de captage de la source en l'occurrence la parcelle N° 100 section 11.

Nous avons contacté les services juridiques de l'ONF qui vont adresser un courrier au service du cadastre concernant l'inscription des parcelles n° 100 et 106 section 11 au nom de l'Etat.

Une partie de la parcelle 68 section 7 est enclavée dans une parcelle de l'ONF. Cette enclave pourra faire l'objet d'un échange avec l'ONF.

En prévision de cet échange, le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide :

- d'autoriser M. le Maire à missionner un géomètre pour détacher une parcelle issue de la parcelle 68 section 7 au lieudit Neumatt qui est actuellement enclavée dans la parcelle de l'ONF d'une contenance estimative de 3-4 ares.

- d'autoriser M. le maire à signer tous les documents relatifs au dossier d'arpentage.

Ce point est adopté avec 12 votes pour dont 1 vote par procuration : M. Sébastien MENCIER.

M. Denis SCHMITTLIN n'a pas fait usage de sa procuration pour ce point.

POINT 4 - Demandes de subventions

4.1. Séjour sportif organisé par l'Institution Champagnat

Une demande de subvention pour un séjour sportif pour deux élèves de Linthal du 19 au 23 juin ou du 26 au 30 juin 2017 a été réceptionné (3 nuitées).

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, valide une subvention de 51,30 € (selon tarif établi par DCM du 20.12.2016 point 7).

Ce point est adopté à l'unanimité avec 13 votes pour dont 2 votes par procuration : M. Sébastien MENCIER, M. Denis SCHMITTLIN.

4.2. Team Raid ligue pour effectuer le Raid amazones 2017

A la demande de M. Jean-Luc HALLER et après accord unanime du Conseil Municipal ce point sera traité au point divers comme un aide exceptionnelle et non une subvention.

4.3. Musique de Linthal

La Musique Fanfare de Linthal a déposé une demande d'aide complémentaire pour l'achat de 25 nouveaux gilets réversibles. Le coût de cette opération s'élève à 1 502,50 € TTC. Le projet initial d'achat des gilets datait de

2014 mais n'a pu se réaliser en raison de la diminution de ses ressources financières. La Commune avait versé une subvention de 400 € à l'époque.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, valide une subvention complémentaire de 500 €.

Ce point est adopté avec :

11 votes pour dont 2 votes par procuration : M. Sébastien MENCIER et M. Denis SCHMITTLIN et

2 votes contre : M. Jean-Louis COMBAREL et M. Michel DEBENATH.

4.4. Collège du Hugstein

Une demande de subvention pour un séjour linguistique en Grande-Bretagne du 4 au 9 juin 2017 pour 4 élèves de Linthal (4 nuitées) a été réceptionné. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, valide une subvention de 136,80 € (selon tarif établi par DCM du 20.12.2016 point 7).

Ce point est adopté à l'unanimité 12 votes pour dont 2 votes par procuration : M. Sébastien MENCIER et M. Denis SCHMITTLIN.

Mme Karine HILBERT n'a pas pris part au vote.

POINT 5 - FloRiom - Rapport d'activité 2016

M. KELLER, adjoint présente le rapport qui a été transmis à l'ensemble des conseillers.

POINT 6 - Déclarations d'Intention d'Aliéner ou demande d'acquisition d'un bien soumis au Droit de Préemption prévus par le Code de l'Urbanisme

6.1. Terrains rue du Hilsenfirst

Le PLU prévoit un Droit de Préemption Urbain (D.P.U.) dans la zone U (urbanisable). Une déclaration d'intention d'aliéner a été déposée pour les parcelles suivantes :

- un terrain bâti sis, 73 rue du Hilsenfirst, section 5 parcelle N° 110 avec 2 ares 12 ca.

- un terrain bâti sis, 73 rue du Hilsenfirst, section 5 parcelle N° 111 avec 98 ca.

- un terrain non bâti, lieu-dit Bitzenmatt, section 5 parcelle N° 108 avec 3 ares 10 ca.

- un terrain non bâti, lieu-dit Bitzenmatt, section 5 parcelle N° 109 avec 1 are 78 ca.

- un terrain non bâti, lieu-dit Bitzenmatt, section 5 parcelle N° 106 avec 66 ca.

- un terrain non bâti, lieu-dit Bitzenmatt, section 5 parcelle N° 107 avec 42 ca.

- un terrain non bâti, lieu-dit Bitzenmatt, section 5 parcelle N° 112 avec 75 ca.

- un terrain non bâti, lieu-dit Bitzenmatt, section 5 parcelle N° 113 avec 66 ca.

- un terrain non bâti, lieu-dit Bitzenmatt, section 5 parcelle N° 114 avec 1 are 79 ca.

M. le Maire informe les conseillers que la Commune n'a pas exercé son droit de préemption.

6.2. Terrain au 24, rue du Markstein et au Lieu-dit Mulhmatten

Le PLU prévoit un Droit de Préemption Urbain (D.P.U.) dans la zone U (urbanisable). Une déclaration d'intention d'aliéner a été déposée pour les parcelles suivantes :

- un terrain bâti sis, 24 rue du

CONSEILS MUNICIPAUX : Délibérations

Markstein, section 5 parcelle N° 207 avec 16 ares 45 ca.
- un terrain non bâti sur la Commune de Lautenbach-Zell, lieu-dit Muhlmatten, section 8 parcelle N° 002 avec 24 ares 25 ca.

Le Conseil Municipal décide de ne pas préempter sur la parcelle 207 section 5, la deuxième parcelle étant sur la Commune de Lautenbach-Zell, la commune de Linthal n'est pas concernée par le droit de préemption.

Ce point est adopté à l'unanimité avec 13 votes pour dont 2 votes par procuration : M. Sébastien MENCIER, M. Denis SCHMITTLIN.

6.3. Terrain au 115, rue du Hilsenfirst

Le PLU prévoit un Droit de Préemption Urbain (D.P.U.) dans la zone U (urbanisable). Une déclaration d'intention d'aliéner a été déposée pour les parcelles suivantes :

- un terrain bâti sis, 115 rue du Hilsenfirst, section 5 parcelle N° 207 avec 16 ares 45 ca.
- un terrain non bâti, rue du Hilsenfirst, section 1 parcelle N° 266/15 avec 1 are 07 ca.

Le Conseil Municipal décide de ne pas préempter.

Ce point est adopté à l'unanimité avec 13 votes pour dont 2 votes par procuration : M. Sébastien MENCIER et M. Denis SCHMITTLIN.

POINT 7 - Avis sur le projet de Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de la Lauch

- Vu le courrier de la Commission Locale de l'Eau reçu le 06 mai 2017 ;

- Vu le Code de l'Environnement, Livre deuxième, Chapitre I Titre III, et notamment ses articles L.212-6 et 436-48-6 ;

- Vu l'arrêté préfectoral n°2013066-0013 du 07 mars 2013 fixant le périmètre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin de la Lauch ;

- Vu l'arrêté préfectoral du 08 avril 2016 modifiant la composition de la Commission Locales de l'Eau du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Bassin de la Lauch ;

- Considérant que les conseillers municipaux ont été destinataires du document et qu'aucune observation n'a été formulée,

Le Conseil Municipal, ayant délibéré,

- décide d'émettre un avis favorable, sur le projet d'Aménagement et de Gestion Durable des Eaux du bassin versant de la Lauch

- autorise Monsieur le Maire à signer cet avis et à le transmettre à la Commission Locale de l'Eau.

Ce point est adopté à l'unanimité avec 13 votes pour dont 2 votes par procuration : M. Sébastien MENCIER et M. Denis SCHMITTLIN.

POINT 8 - Contrat de maintenance pour l'éclairage public

M. Michel KELLER, adjoint, présente les propositions déposées par les entreprises VIALIS 68000 Colmar et Réseau Lumière d'Alsace (RLA) 68260 Kingersheim pour un contrat de maintenance du réseau d'éclairage public.

Entreprises	Proposition	Tarif
VIALIS 68000 Colmar	Maintenance curative trimes-triennale (4 /an) sur foyers d'E.P* (supports et armoires exclues) Inclus : déplacement – matériel - main d'œuvre – pièces	19,75 €/par foyer E.P.* soit 2 172,50 € HT 2 607,00 € TTC pour 110 foyers d'éclairage
Réseau Lumière d'Alsace 68260 Kingersheim	Maintenance curative trimes-triennale (4 /an) sur foyers d'E.P* (supports et armoires exclues) Inclus : déplacement – matériel - main d'œuvre avec nacelle – pièces	3 685,00 € HT 4 422,00 € TTC pour 110 foyers d'éclairage

*E.P = éclairage public

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :
- de retenir la proposition de l'entreprise VIALIS 68000 COLMAR pour un montant de 20172 € HT soit 2 607 € TTC ;

Autorise M. Le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Ce point est adopté à l'unanimité avec 13 votes pour dont 2 votes par procuration : M. Sébastien MENCIER et M. Denis SCHMITTLIN.

POINT 9 - Travaux logement N° 1

Ce point est ajourné.

POINT 10 - Etude Thermique bâtiment Mairie Ecole

Lors des différentes commissions qui ont précédé le vote du BP 2017, le Conseil Municipal avait exprimé la volonté de procéder à une isolation optimale du bâtiment Mairie Ecole. Le bureau COGENEST 67130 Mulbach sur Bruche, spécialisé dans les études thermiques a été contacté afin de réaliser une première approche de l'existant.

Cette étude ainsi que les travaux, sont subventionnables dans le cadre du programme climaxion soutenu par la Région Grand Est.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :
de valider la mission d'étude incluant les options pour atteindre les objectifs fixés par le programme CLIMAXION d'autoriser M. le Maire à signer le devis concernant l'étude thermique et la mission « basse énergie » pour un montant de 2 850 € HT soit 3 420 € TTC.

Charge M. le Maire de monter les dossiers de subvention s'y afférant.

CONSEILS MUNICIPAUX : Délibérations

Ce point est adopté à l'unanimité avec 13 votes pour dont 2 votes par procuration : M. Sébastien MENCIER et M. Denis SCHMITTLIN.

POINT 11 - Demande de M. FRUHAUF

M. FRUHAUF David 68610 Lautenbach s'est présenté au Maire et aux Adjointes présents lors de la permanence du 16.06.2017. Il souhaite obtenir une autorisation de vente de porte-clés artisanaux sur les hauteurs du Petit-Ballon comme « marchand itinérant ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré ne donnera pas de suite favorable à cette demande. La demande est refusée avec :

6 votes contre : M. Jean-Louis COMBAREL, M. Nathan BIEHLER, M. Michel DEBENATH, M. Jean-Luc HALLER, Mme Carole WITTLIN, M. Sébastien MENCIER (vote par procuration).

4 votes pour : M. Maurice KECH, M. Michel KELLER, Mme Yvette BISSEY, M. Hubert MARTIN.

3 abstentions : Mme Karine HILBERT, M. Daniel MARCOT, M. Denis SCHMITTLIN (vote par procuration).

POINT 12 - Divers

12.1. Journée citoyenne

Mme Yvette DEBENATH, Adjointe, présente le bilan de cette journée citoyenne qui a eu lieu le samedi 10 juin 2017 avec 51 participants, 4 ateliers (espaces verts, peinture, décoration du village et cuisine). Le chantier espace verts a permis de nettoyer des sentiers et chemins, l'atelier peinture a permis de repeindre le préau et le grillage du presbytère, l'atelier décoration contribue à l'embellissement du village et l'atelier cuisine a assuré un repas mérité pour les participants. La réussite de l'opération est un encouragement au renouvellement de cette action pour l'année 2018. Le samedi 09 juin 2018 a déjà été retenu.

12.2. Rythmes scolaires

Monsieur le Maire rappelle la réforme des rythmes scolaires en 2014 initiée par le décret PEILLON n° 2013-77 du 24 janvier 2013 imposant le passage à 4,5 jours de classe par semaine.

Aussi et conformément aux propos de Monsieur Emmanuel MACRON, nouvellement élu Président de la République, Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal, que M. MACRON avait annoncé lors de ses interventions publiques durant la campagne de la présidentielle, le principe du retour au libre choix des communes en termes d'organisation des temps scolaires, et notamment, le retour possible à une semaine de 4 jours dès la rentrée scolaire 2017/2018.

Compte tenu des délais impartis, il semblerait que l'année 2017/2018 ne soit qu'une année « d'expérimentations », menée avec des Maires volontaires ». Monsieur BLANQUER, Ministre de l'Education, a en effet défendu le pragmatisme affirmant qu'il n'y a « aucune étude qui prouve que 4 jours sont mieux que 4,5 jours, ou l'inverse ». Ce qui compte, «- c'est que sur le terrain ce soit les acteurs qui définissent ».

La commune de Linthal souhaite pleinement s'inscrire dans cette démarche de « commune volontaire » pour l'année scolaire 2017/2018 ;

Le Conseil d'Ecole conjoint (école élémentaire et maternelle) s'est réuni aujourd'hui afin de se prononcer sur l'organisation des temps scolaires à la rentrée scolaire de septembre 2017. A l'unanimité des suffrages exprimés, le Corps Enseignant, les Parents d'Elèves élus et les représentants de la collectivité ont voté en faveur du retour à la semaine de 4 jours.

Le 8 juin 2017, le projet de décret prévoyant la possibilité pour les maires de demander le retour à la semaine de quatre jours a été présenté au Conseil Supérieur de l'Education.

En anticipation, si ce décret devait être adopté à la fin du mois de juin, M. le Maire sollicite l'autorisation du Conseil Municipal de demander la dérogation pour un retour à la semaine de quatre jours.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- autorise M. le Maire à demander une dérogation à la DASEN et à l'inspection d'Académie pour revenir sur l'organisation de la semaine scolaire à quatre jours, dès septembre 2017.

Ce point est adopté avec :

10 votes pour : M. Maurice KECH, Mme Yvette BISSEY, M. Nathan BIEHLER, M. Michel DEBENATH, M. Jean-Luc HALLER, Mme Karine HILBERT, M. Daniel MARCOT, Mme Carole WITTLIN dont 2 votes par procuration M. MENCIER Sébastien et M. Denis SCHMITTLIN

1 vote contre : M. Hubert MARTIN

1 abstention : M. Jean-Louis COMBAREL.

M. KELLER Michel, adjoint n'a pas participé au vote.

12.3. Mur du cimetière

Suite aux dégâts occasionnés par une voiture qui est entrée en collision avec le mur du cimetière, une estimation a été faite par l'expert commissionné par l'assurance de la commune.

12.4. Chien dangereux

La mairie a réceptionné plusieurs courriers de plaintes concernant des chiens du village. M. le maire rappelle qu'un arrêté a été pris en 2005 pour interdire la divagation des chiens et tout propriétaire doit tenir son animal en laisse dans les rues, places et autres points de la voie publique (cf. arrêté N° 3-2005).

12.5. Sentier au Petit Ballon

Le Parc Naturel des Ballons des Vosges prend en charge des travaux de remise en état du sentier en 2018. La Commune a donné son accord pour le chantier. Le panneau de sensibilisation au sentier a été réceptionné par le Club Vosgien et sera mis en place prochainement.

12.6. Alimentation en eau potable au N° 164 rue du Hilsenfirst

Suite aux problèmes rencontrés cet hiver (canalisation gelée), la commune a contacté l'entreprise CALEO pour établir un état des lieux et proposer des solutions techniques. Lors du passage du technicien il a été relevé que le même problème pouvait se produire pour la maison N° 163 rue du Hilsenfirst.

CONSEILS MUNICIPAUX : Délibérations

12.7. Team Raid ligue pour effectuer le Raid amazones 2017

Une demande d'aide financière a été déposée par un groupe de trois jeunes femmes (dont une habitante de Linthal) qui souhaitent participer au Raid Amazones 100% féminin (raid multisport non motorisé) L'épreuve se déroulera au Cambodge et l'équipe soutiendra la Ligue contre le cancer du Haut-Rhin.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote une aide financière exceptionnelle de 150 € et demande à l'équipe de présenter son projet aux élèves de l'école primaire en accord avec l'équipe enseignante.

Ce point est adopté avec :

10 votes pour : M. Maurice KECH, M. Michel KELLER, Mme Yvette BISSEY, M. Nathan BIEHLER, M. Jean-Luc HALLER, Mme Karine HILBERT, M. Daniel MARCOT, M. Hubert MARTIN, Mme Carole WITTLIN, M. Denis SCHMITTLIN (vote par procuration)

2 votes contre : M. Jean-Louis COMBAREL, M. MENCIER Sébastien (vote par procuration)

1 abstention : M. Michel DEBENATH.

12.8. Dégâts sur la toiture de la sacristie

M. le Maire informe les conseiller qu'un bus de la société LK SODAG a endommagé la toiture de la sacristie. Un devis estimatif des réparations a été transmis au transporteur et l'assurance de la commune qui a été avertie du sinistre.

12.9. Courrier de l'Office National des Forêts concernant le bâtiment de l'ancienne pisciculture

Le Directeur de l'Agence de Colmar informe la Commune d'un projet de démolition de l'ancienne pisciculture sise au lieudit Schmelzrunz (section 22 parcelle N° 96). Le bâtiment bâti en 1937 est dans un état médiocre et n'a plus d'utilité pour le service de la forêt domaniale. Il souhaite également recueillir l'avis du Conseil Municipal. Le projet est accueilli favorablement par le Conseil Municipal.

12.10. Travaux d'enfouissement de ligne haute tension entre la rue du Moulin et le Dorfhüs

M. le Maire informe les conseillers que les travaux d'enfouissement de ligne haute tension entre la rue du moulin et la rue du Markstein vont débuter fin de semaine ou la semaine prochaine. Un arrêté de circulation sera pris prochainement.

12.11. Accident survenu le 30.08.2016

La mairie a réceptionné une demande de prise en charge de frais de réparation d'une moto accidentée le 30.08.2016 sur la rue du Markstein proche du Monument aux Morts. Le motard n'avait pas contacté la mairie pour signaler l'accident. Aucun constat n'avait été fait avec la Commune. Le dossier a été transféré à l'assurance de la commune.

12.12. Demande de M. HUEBERT Geoffroy pour l'organisation d'un évènement

M. HUEBER Geoffroy souhaite organiser une manche du championnat de France du Drift Trike à Linthal.

Le point sera repris en Commission élargie et Cadre de Vie, lundi 26.06.2017.

12.13. Demande de M. WIPF

M. MARTIN évoque un courriel de M. WIPF adressé à la Mairie en date du 07.06.2017 concernant des problèmes d'écoulement d'eau pluviales vers le magasin lors de fortes pluies. La Commission Urbanisme, Infrastructures se rendra sur place en cas de fortes pluies.

12.14. Drapeaux

M. Hubert MARTIN demande la mise en place d'un drapeau européen à la Mairie. M. Michel DEBENATH propose d'y joindre le drapeau alsacien.

12.15. Entretien des voies et voiries

M. Michel DEBENATH évoque une question posée par M. MENCIER par courriel concernant l'entretien des voies d'eaux et de la voirie communale pour savoir comment ces travaux sont planifiés. M. le Maire lui répond que les travaux sont planifiés annuellement comme par exemple le fauchage des accotements de la voirie vers juillet août, le curage, le nettoyage des réservoirs avec l'agent technique pendant ses congés d'été.

Il est rappelé que M. le Maire reste la personne en charge de l'emploi du temps de l'agent communal. L'évolution actuelle des ressources communales (baisse continue des dotations) ne permettra plus de continuer à prendre autant d'entretien à charge, les travaux d'entretien seront revus en conséquence.

12.16. Colombarium

Le projet de mise en place d'un Colombarium sera étudié dès la rentrée avec création d'une commission dédiée.

12.17. Salle du Dorfhüs

Des travaux de décapage du sol de la salle Vincent Deninger, au Dorfhüs seront réalisés dans la semaine du 10 au 15 juillet 2017 puis le sol sera huilé.

La séance a été clôturée vers 22 h 30.

AUJOURD'HUI A LINTHAL

ASSOCIATION DES DONNEURS DE SANG

Prochaines collectes de sang:

- Lundi 31 juillet 2017
- Lundi 30 octobre 2017

De 16h30 à 19h30

Salle de l'ancienne gare, à LAUTENBACH



VIE
ASSOCIATIVE

CLUB SPORTIF ET DE LOISIRS GYM VOLONTAIRE DE LINTHAL



Une pratique sportive différente :

Se muscler, se tonifier et surtout rester en forme, voilà ce que vous trouverez chez nous ! Quelle que soit votre condition physique vous pourrez pratiquer dans notre association une activité qui respectera votre bien-être.

Les activités sportives de votre club :

Activités chorégraphiques - Gym cardio/cardio boxing - Renforcement musculaire - Stretching - Gym d'entretien - Fitball - Gymnastiques douces - Step ...

Ce qu'il faut savoir sur notre club :

Notre animateur est professionnel et diplômé à plusieurs techniques ; il propose des séances complètes qui répondent à toutes les attentes, en respectant un temps d'échauffement en début de séance et de retour au calme par un stretching complet ! Venez pratiquer une activité physique adaptée à votre style de vie, une activité bien-être !

Règles de vie dans le club :

Vous avez droit à 2 séances gratuites avant l'inscription définitive. Par respect pour tous les utilisateurs des locaux, nous vous demandons de vous munir d'une paire de baskets d'intérieur. Mise à disposition gratuite du matériel : tapis, steps, bâtons, élastibands ...

Si vous voulez bouger, retrouvez nous les :

Lundis de 14 h 15 à 15 h 15

Mardis de 20 h 15 à 21 h 15

Au DORFHUS route du Markstein à LINTHAL

Rentrée : **lundi 11 septembre et mardi 12 septembre 2017**

Votre contact :

Michèle WICKY - michele.wicky@gmail.com 03 89 76 30 10

ETAT CIVIL
1er
semestre
2017

NAISSANCES :

- 23/02/2017 : CHENAIS Aaron, Noi, Uli, fils de Mickael CHENAIS et Namaoy SEESOMSOY
- 02/04/2017 : FAËS Hinatea, Naitapu, fille de André FAËS et Julie REEB
- 16/04/2017 : HEID Mathilde, Kélonia, fille de Sébastien HEID et Céline SCHIRRER
- 11/06/2017 : BADER Diego Ivankiv, fils de Brice BADER et Iryna IVANKIV
- 21/06/2017 : BLUMSTEIN Thyméo, fils de Philippe BLUMSTEIN et Badou Diane-Christelle MANOUAN



DECES :

- 22/01/2017 : WEIGEL Robert, Léon, Joseph
- 10/02/2017 : ECKERT Anne, Renée née GUNTZ
- 08/04/2017 : HUEN Reine, Juliette
- 19/04/2017 : WEIBEL Jean-Marc, Marie



AUJOURD'HUI A LINTHAL

Une salle « Vincent DENINGER » au DORFHUS



Dévoilement de la plaque par Mme Monique DENINGER

Le 25 mars dernier le maire, le conseil municipal, Daniel Heid - Président de l'association de gestion du Dorfhfus - et les responsables des associations ont eu le plaisir d'accueillir Mme Monique Deninger et sa famille pour assister à la nomination de la grande salle du Dorfhfus en « Salle Vincent DENINGER ».

Vincent Deninger était né à Mulhouse le 14 novembre 1931 et au cours de la seconde guerre mondiale, sa famille s'est installée à Linthal. Le 28 mars 1959, il a pris pour épouse Monique Pavie.

M. Deninger a été élu au conseil municipal en 1971 et sera nommé premier adjoint en 1977. En 1983, il a accepté le poste de maire, fonction à laquelle il a été réélu en mars 1989 et en juin 1995. Grand défenseur de sa commune, son franc parler était apprécié par tous.

C'est sous ses mandats que la commune a fait l'acquisition du bâtiment pour aménager plusieurs salles, le dépôt incendie et un stand de tir. Président de l'association de gestion du Dorfhfus de 1991 à 2001, il est à l'origine de la création des sections de ping-pong et de judo.

M. Deninger s'est éteint le 29 février 2012. Au mois de mai, lors de l'AG de l'association de gestion du Dorfhfus, le comité a proposé de nommer la grande salle «Salle Vincent DENINGER » Le maire R. Weigel avait souhaité que la famille Deninger soit associée à ce projet.

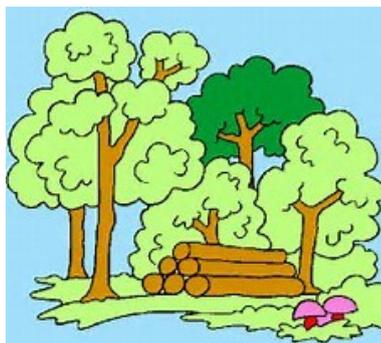
Rythmes scolaires : du changement dès la rentrée

Parmi les propositions du ministre de l'Éducation, Jean-Michel Blanquer, figure celle, faite aux municipalités, de remanier leurs rythmes scolaires. Cette réforme avait été initiée par le ministre Vincent Peillon, et cette mise en œuvre a débuté à la rentrée de septembre 2013. La question a été évoquée à l'occasion du conseil municipal du 20 juin dernier. L'équipe s'est prononcée en faveur d'un retour à la semaine de quatre jours. Le conseil d'école s'est également prononcé pour ce retour.

Du côté de notre école



Travaux forestiers sur le ban de la commune



Des travaux d'exploitation forestière mécanisée, validés par la commune de LINTHAL, et suivis par l'ONF, auront lieu entre le 5 juillet 2017 et le 10 août 2017 sur la forêt communale de Linthal.

Bien qu'il s'agisse d'une période d'affluence touristique sur ce secteur, cette date a été retenue car elle permet :

- le respect des prérogatives de quiétude Natura 2000 (aucune activité du 1er décembre au 30 juin).
- d'avoir une météo clémente sans pluie, afin d'assurer une exploitation et un débardage de qualité.
- d'évacuer les bois avant l'arrivée de la neige, relativement précoce à cette altitude.
- d'assurer la quiétude du massif pour que le chasseur puisse tirer les cervidés à partir du brame soit vers la mi-septembre, et ainsi assurer l'équilibre agro-sylvo-cynégétique

Les zones concernées par ces travaux seront les parcelles 4b et 7, sur le massif forestier à l'ouest de la Müllerermatt ainsi que la parcelle 16, entre le chemin du Neuweg et le Langenfeldkopf.

Ces travaux pourront causer des gênes sonores et bloquer des sentiers de randonnées, c'est pourquoi, en collaboration avec le Club Vosgien, des déviations provisoires seront mises en place.

Pour la sécurité et le confort de tous, la Mairie, le Club Vosgien et l'ONF vous demandent de respecter ces déviations ainsi que les entreprises et leur matériel.

AUJOURD'HUI A LINTHAL

LA JOURNEE CITOYENNE



51 habitants de Linthal (enfants parents, grands-parents, élus) ont mutualisé leurs compétences samedi 10 juin 2017 pour embellir notre village. Après un bref temps d'accueil convivial autour d'un café et d'une brioche, les participants se sont répartis de 8h00 à 12h00 dans différents ateliers autour de trois dominantes :

- Chantiers « Espaces verts » : Rafrachissement du sentier du Petit Ballon, débroussaillage de sentiers autour du village et sur les hauteurs sentier du Neueg, aménagement autour des bancs.
- Atelier Peinture : Rafrachissement des clôtures en bois et du mur du préau.
- Décorations diverses : Mise en place et scellement de la nouvelle Schlitte, renouvellement des décorations de Noël.

La municipalité a ensuite invité l'ensemble des participants à partager un déjeuner en commun dans la salle Vincent DENINGER du DORFHUS.

Cette journée de rassemblement autour de chantiers de travail puis d'un repas constitue un lieu propice au développement du lien, à la rencontre de ses proches.

La journée citoyenne sera reconduite le deuxième samedi du mois de juin 2018. Au plaisir de vous y retrouver.



Afin de pouvoir répondre au mieux aux éventuels dysfonctionnements ou défaillances de l'éclairage public, la commune de Linthal vient de signer un contrat de maintenance avec l'entreprise VIALIS. Nous vous remercions de bien vouloir signaler en mairie tout défaut constaté sur l'éclairage public de Linthal afin que nous puissions transmettre l'information à notre prestataire dans les plus brefs délais.

D'avance nous vous remercions pour votre précieuse collaboration.

Entretien éclairage public



La Courte Echelle : Périscolaire



L'après-midi, après avoir pris le goûter, les plus grands ont la possibilité de faire les devoirs. Ensuite un petit temps est consacré pour l'ensemble du groupe avec une activité manuelle. Puis activité libre pour chacun.



Le repas préféré de Léonard : Les cuisses de poulet avec des pâtes et comme dessert les œufs à la neige « mais c'est la crème anglaise que je préfère !! ».

Laetitia aime bien les pâtes, les carottes cuites et le gâteau nid d'abeilles ! Elle aime bien venir au périscolaire pour jouer à des jeux de société avec les copines.

Noé adore jouer à l'extérieur avec les copains quand il fait beau (il n'aime pas le poisson, mais en mange tout de même tous les vendredis).

Kendra aime venir au périscolaire. Les ravioles et la glace sont ses mets préférés. Jouer avec les copines à des jeux de société ou dessiner sont ses meilleurs passe-temps !

Pour Daphné c'est s'amuser avec les copains et les copines, prendre le goûter en même temps que tout le monde, elle aime faire du vélo dans la petite cour et ce qu'elle préfère manger à midi : le riz, les pâtes, la viande et surtout les gâteaux !



Quelques décors faites par les enfants pour le marché de Noël, organisé par l'école

**Pour plus de renseignements ou inscription, il est possible de joindre le Périscolaire au :
03 89 26 35 79 tous les jours d'école entre 11H45 et 13H15 ou entre 16H15 et 18H.**

Le périscolaire de Linthal a ouvert ses portes à la rentrée des classes 2009/2010, avec une moyenne de 9 repas servis par jour et de 1 à 2 enfants en accueil du soir. D'année en année l'effectif n'a fait qu'augmenter pour arriver à une moyenne de 18 repas servis les midis et de 10 enfants en accueil du soir, pour l'année en cours.

Après les cours du matin, les enfants peuvent être accueillis par les responsables de l'accueil périscolaire de 11H30 jusqu'à 13H30 ; puis à partir de 16H avec une prise en charge possible jusqu'à 18H (le goûter étant à fournir par la famille).

Les repas sont livrés chauds par le Restaurant « La vallée des Tilleuls » de Linthal, avec un repas bio une fois par semaine.

Pour éviter le gaspillage, les plus petits enfants sont servis en plusieurs fois. Certains découvrent des produits différents (que ceux proposés à la maison), et des saveurs nouvelles. Le plat préféré étant les spaghetti bolognaise et au dessert l'éclair au chocolat !!!

Selon la météo les enfants peuvent profiter un petit moment en extérieur jusqu'à midi ainsi qu'après le repas. En cas de météo défavorable, les jeux de construction, poupées, dinette, jeux de société, lecture, sont au programme pour le temps de pause de midi.



AGENDA: manifestations et animations 2ème semestre 2017

* Samedi 22 juillet :

Animation « *Généalogie et traditions funéraires d'un village* » - visite commentée du cimetière à 14 h (Société d'Histoire « *S'Lindeblätt* »)

* Dimanche 23 juillet :

Fête Patronale de Sainte Marie-Madeleine - messe à 10 h 30 (paroisse - chorale)

* Mardi 8 août :

Randonnée « *De Schleif en chemin de schlitte* » - départ 14 h devant la mairie, retour vers 17 h (*sur réservation* - VAL)

* Jeudi 10 août :

Visite guidée « *Sur les traces du patrimoine* » - Rdv 17 h devant la mairie, durée 2 h (Société d'Histoire « *S'Lindeblätt* »)

* Vendredi 11 août :

Randonnée thématique « *Le crépuscule du Grand-Tétrás* », 14 h devant la mairie, retour vers 18 h (*sur réservation* : VAL)

* Samedi 12 août :

Randonnée « *Des gorges de la Lauch aux ruines de la Husenbourg* » - départ 14 h devant la mairie, retour vers 17 h (VA Δ)

* Mardi 15 août :

Randonnée d'une journée « *Au fil de l'eau, de lacs en cascades* » - départ 8 h 30 devant la mairie, repas tiré sur sac, bonnes chaussures conseillées, retour 18 h (*sur réservation* : VAL)

* Jeudi 17 août :

Sortie thématique de 2 h pour enfants « *Bon voyage, petite goutte d'eau* » - 14 h 30 devant la mairie, goûter bio offert (*sur réservation* - VAL)

* Samedi 19 août :

Randonnée « *Mythologie et volcanisme autour du Petit-Ballon* » - 14 h devant la mairie, retour 18 h (*sur réservation* - VAL)

* Lundi 21 août :

Flânerie pédestre « *Enigmes, indices et vestiges du patrimoine* » - départ à 17 h devant la mairie, durée : 2 h, dégustation de produits locaux (VAL)

* Mercredi 23 août :

Visite de la chèvrerie de la Steinmauer - nourrissage et traite - rdv 15 h 30 devant la mairie, durée 1 h 30 (VAL)

* Jeudi 24 août :

Randonnée « *Que la montagne est belle* » - 14 h devant la mairie, retour vers 18 h, bonnes chaussures conseillées (*sur réservation* - VAL)

* Samedi 26 et dimanche 27 août :

Marche Populaire Internationale de Montagne - départs 7 h - 14 h au Dorfhüs - parcours adapté, 11 km et 20 km - 2 € - stands - (A.C.S.L.)

du 1er juillet au 30 octobre 2017 :
visites à la demande de l'église Ste Marie Madeleine
et de la chapelle Notre-Dame-des-Sept-Douleurs, en
partenariat avec la Pastorale du Tourisme
contacts : 03 89 76 31 48 ou 07 71 83 93 06

* Mercredi 30 août :

Balade contée « *Le retour du Grand Méchant Loup* » pour enfants de 5 à 14 ans, avec goûter bio offert - 14 h 30 - rdv mairie (*sur réservation* - VAL)

* Dimanche 3 septembre :

Messe annuelle à la chapelle du Niederremspach - 90^e anniversaire - accès pédestre à 9 h 30 - messe solennelle à 10 h 30 (paroisse - chorale)

* Mercredi 6 septembre :

Ateliers « *Land'Art* » en partenariat avec les Jardins du Parc de Wesserling, pour enfants de 5 à 14 ans - 14 h 30 devant la mairie - repas bio offert (*sur réservation* : VAL)

* Samedi 16 septembre :

Journées du Patrimoine : randonnée « *Topologie et toponymie autour du Petit-Ballon* » en partenariat avec les refuges et chalets des crêtes ainsi que le Pays d'Art et d'Histoire/CCRG - départ 10 h parking du Boenlesgrab - repas tiré du sac - retour pour 18 h (*sur réservation* : VAL)

* Samedi 16 septembre :

Journées du Patrimoine : Visite de la mairie et des Archives de la commune, de 14 h à 18 h

* Dimanche 17 septembre :

Journées du Patrimoine : Hommage au peintre suisse Heinrich KEYSER, auteur du tableau du chœur de l'église en 1897 - visite guidée et exposition de 14 h à 17 h en l'église Ste Marie Madeleine (paroisse, Pastorale du Tourisme, VAL)

* Mercredi 20 septembre :

Flânerie littéraire automnale, avec lecture de textes d'auteurs et animation pour les enfants - 14 h devant la mairie, retour vers 17 h - goûter bio avec fruits de saison (*sur réservation* - VAL)

* Dimanche 24 septembre :

Exposition des talents locaux « *Art et Artisanat* » « *Lin'talents* » au Dorfhüs, 9 h - 18 h (VAL)

* Dimanche 24 septembre :

Sortie des donneurs de sang : Belfort et château de Belvoir
Renseignements: B. Fuessinger 03 89 76 31 03

* Samedi 30 septembre :

Sortie automnale en Haute-Saône « *De la route des villages fleuris au plateau des Mille Etangs* » - tous publics (*horaires à la réservation* - VAL)

* Mercredi 4 octobre :

Ateliers « *Land'Art* » en partenariat avec les Jardins du Parc de Wesserling, pour enfants de 5 à 14 ans - 14 h 30 devant la mairie - goûter bio offert (*sur réservation* : VAL)

* Dimanche 8 octobre :

Concert « *Tour du Monde en 80 minutes* » - Union Musicale de Rumersheim/Fessenheim - 17 h - Eglise Sainte Marie Madeleine (Amitié Florival-Magnoac, paroisse)

Renseignements et réservations:
<http://association-val.org/>
<http://slineblatt.net/>
<http://www.linthal.fr/>

RETROSPECTIVE 1er semestre 2017



16 janvier : Cérémonie des vœux et remise des prix aux lauréats du concours de fleurissement



17 mai : Randonnée « Centenaire de la Grande Guerre » du Pays d'Art et d'Histoire de la CCRG



25 mars : Inauguration de la « salle Vincent Deninger » au Dorfhüs



25 mai : Voyage dans les Pyrénées dans le cadre du pacte d'amitié entre Castelnaud-Magnoac, Plouguel et Linthal



2 avril : Messe en alsacien avec la chorale Ste Cécile



11 juin: petit-déjeuner montagnard de l'école primaire



3 avril : Inauguration du commerce local Proxi



18 juin : Fête Paroissiale et procession de la Fête-Dieu

Carte d'identité / Permis de conduire : Démarches simplifiées

L'Etat simplifie mes démarches dans mon département !

Ma demande de carte d'identité se simplifie:

- Je peux faire ma pré-demande en ligne via un ordinateur, une tablette ou un smartphone.
- Je crée pour cela un compte personnel sur le site de l'agence nationale des titres sécurisés: <https://predemande.cni.ants.gouv.fr/> et je saisis mon état civil et mon adresse.
- Je prends note du numéro de pré-demande qui m'est attribué.
- Je choisis l'une des mairies équipées de bornes biométriques (liste sur le site de ma préfecture). Certaines mairies proposent des rendez-vous pour éviter les files d'attente.
- Je rassemble les pièces justificatives.
- Je me présente au guichet de la mairie avec mon numéro de pré-demande pour y déposer mon dossier et procéder à la prise d'empreintes digitales.
- Je retire ma carte d'identité dans la mairie où j'ai déposé ma demande.

Je peux désormais effectuer mes démarches liées au permis de conduire sans me rendre au guichet d'une préfecture.

- Je rassemble les pièces justificatives. J'obtiens ma photo numérisée auprès des cabines ou photographes agréés, repérables par la vignette bleue « agréé service en ligne ANTS ».
 - Je me rends sur <https://permisdeconduire.ants.gouv.fr/>
 - Je crée un compte en cliquant sur « je fais une demande en ligne ».
 - En cas de perte, j'effectue ma déclaration de perte en ligne. En cas de vol, je dois me rendre dans un service de police ou de gendarmerie.
 - En cas de vol et de perte, j'effectue également mon achat de timbre fiscal en ligne.
 - Mon compte usager me permet de suivre l'état d'avancement de ma demande.
 - Je reçois mon permis de conduire à mon domicile.
- Je peux me faire accompagner par mon école de conduite et par le médiateur du point numérique présent dans chaque préfecture et dans de nombreuses sous-préfectures.
- Attention, certaines procédures ne sont pas encore dématérialisées et nécessitent de se rendre en préfecture. Il s'agit des cas :
- d'inscription au permis après annulation ou invalidation
 - de demande de relevé intégral d'information de mon permis à points ;
 - de demande de permis internationaux (Informations valables jusqu'au 1er septembre 2017).



Adresse	Mairie de Linthal 79 rue du Hilsenfirst 68610 LINTHAL www.lintal.fr
Coordonnées	Tel : 03 89 76 32 34 Fax : 03 89 76 30 67
Horaire d'ouverture (accueil physique)	Lundi: 10h30-12h et 16h30-18h Mardi: 10h30-12h et 16h30-18h30 Fermeture le mercredi. Jeudi: 10h30-12h Vendredi: 10h30-12h et 16h30-18h30
Horaire d'ouverture (accueil téléphonique)	Lundi: 10h30-12h et 16h30-18h Mardi: 16h30-18h30 Fermeture le mercredi. Jeudi: 10h30-12h Vendredi: 16h30-18h30
	La mairie sera fermée du jeudi 03 août 2017 à 12 h 00 au lundi 28 août à 10 h 30.

HORAIRES
D'OUVERTURE
DE LA MAIRIE

La famille FISCHER, de Winikon à Linthal

Il y a 300 ans, le 17 mai 1717, décédait à Linthal Martin FISCHER, l'ancêtre suisse des différentes branches FISCHER qui ont essaimé dans le Haut-Florival après la Guerre de Trente Ans. Cet anniversaire a été l'occasion d'une rencontre entre Hanspeter FISCHER, président de la Société d'Histoire de Winikon, issu d'une branche parallèle, et plusieurs descendants de la neuvième ou dixième génération, en partenariat avec la Société d'histoire « S'Lindeblätt ».

Martin FISCHER est né le 29 novembre 1635 à Winikon, dans le district de Sursee, canton de Lucerne, quatrième fils du porcher (*subulcus*) Jacob FISCHER et de son épouse Anna ALBISER. Il n'a que trois ans lorsque sa maman meurt : son père se remarie alors avec Anna BRÜNGER et trois demi-frères naîtront de cette union.



Le musée du Spycher



Le presbytère de Winikon, contemporain de la naissance de Martin FISCHER



le blason de Winikon

Comme bien des jeunes gens issus de familles nombreuses et modestes, il fera le choix de l'émigration pour rejoindre cette Alsace dépeuplée par trois décennies de guerres, de famine et d'épidémie, mais désireuse d'attirer de nouvelles forces vives. Il en est ainsi dans les possessions de la principauté de Murbach, intimement liée au territoire de Lucerne depuis 1178, comme sur les terres du chapitre de Lautenbach qui accueilleront de nombreux immigrants suisses mais aussi lorrains.

C'est en l'an 1173 qu'apparaît la première mention de Winikon dans des actes de possession du chapitre de Beromunster attestés par l'empereur Frédéric Barbe-rousse.

Mais les découvertes de fondations d'une villa, de tuiles et d'un four à chaux permettent d'attester une occupation des lieux dès l'époque romaine. Le musée local du Spycher (chalet-grange construit vers 1700) retrace l'histoire, les arts et les traditions populaires des lieux.



Vue générale du village de Winikon

NOTRE HISTOIRE

Le 26 janvier 1666, Martin FISCHER épouse la jeune Madeleine DIETRICH (1646-1718), âgée de vingt ans, domiciliée au Hoefen, fille de Jean DIETRICH et de Barbe RITTER. Le couple donnera naissance à neuf enfants, cinq filles (dont deux mourront en bas âge) et quatre garçons. Odile (1666-1740) se mariera à Lautenbach avec Jean ACKERMANN, Eva (1677-1735) épousera Jean-Thiébaud MUNSCHY à Lautenbach-Zell tandis qu'Anne Marie (1678-1728) convolera à Linthal avec Jean Jacques HUEN (1679?-1747), originaire de Staffelfelden. Ce dernier couple, installé au Remspach, sera à l'origine de toute la lignée des HUEN de la vallée.

La descendance des quatre fils de Martin FISCHER s'implantera dans tous les villages du Haut-Florival : Jean Martin (1672-1743) se marie à Lautenbach avec Anne Marie MEYER (naissance de 8 enfants) ; Gangolf (1675-1769) épouse Barbara FRANCK à Lautenbach-Zell (9 enfants) ; Jean Thiébaud (1682-1756), dit « le Vieux », s'unit à Linthal avec Catherine RICH (9 enfants), puis avec Anne Marie HELMLINGER, native du « Wendlingsberg » (sur l'Obersengern, du prénom de son grand-père Wendelin RÜCKLER), veuve de Jean ETTERLEN. Jean Adam FISCHER (1685?-1761), le benjamin, prend pour épouse à Linthal Cunégonde JUNG (5 enfants), puis en secondes noces, à Lautenbach, Anne Marie BRODMANN, veuve de Laurent HUNCKLER de Guebwiller (5 enfants).

Au cours de leur périple à travers le Florival, Hanspeter FISCHER et son épouse Marlène ont pu découvrir, dans le village d'adoption de Martin FISCHER, plusieurs sites marqués de son empreinte ou du sceau de sa descendance comme le quartier du Hoefen ou la chapelle de l'Oberdorf. L'étape du « Fischerhof », avec sa fontaine fleurie, a suscité l'évocation de la mémoire de Jean FISCHER (1757-1822), premier maire de la jeune commune de Linthal au lendemain de la Révolution Française, petit-fils de Jean Thiébaud « le Vieux ».

Au cimetière, les cousins helvétiques ont retrouvé plusieurs tombes familiales, comme celles de Jean Thiébaud FISCHER (1844-1919) et de sa descendance, ou le monument funéraire de l'abbé Régnard FISCHER (1813-1857), petit-fils du maire, qui avait célébré sa première messe au cours de la bénédiction de l'église paroissiale en 1838.

Tous deux sont arrière-arrière-petits-fils de Jean Thiébaud FISCHER « le Vieux ». Un déplacement ultérieur permettra à Hanspeter de s'intéresser davantage aux branches de Lautenbach et Lautenbach-Zell, encore bien vivaces.



*Hanspeter et Marlène FISCHER
devant le monument funéraire de
l'abbé Régnard FISCHER*

La visite de l'église de Linthal a aussi permis au couple d'admirer l'œuvre d'un « voisin » natif de Stans, le peintre Heinrich KAYSER, qui réalisa en 1897 le tableau d'autel. Une exposition rendra hommage à cet artiste au cours des prochaines « Journées du Patrimoine », cent vingt ans après la réalisation de la toile monumentale du chœur.

En cours de sa journée passée entre Linthal et Murbach, l'historien suisse a pu partager ses recherches généalogiques avec Michel WAGNER, président de « S'Lindeblätt », et plusieurs héritiers de cette lignée introduite par Martin FISCHER, il y a trois siècles et demi. Des projets de voyage réciproque ont ainsi pu être évoqués afin de retrouver et de perpétuer ces racines helvétiques communes.



Pages d'histoire et de généalogie partagées



A.C.S.L



FFSP

FEDERATION FRANÇAISE
DES SPORTS POPULAIRES

LINTHAL (68 Haut-Rhin) France

39 ème MARCHE POPULAIRE Internationale de montagne



SAMEDI
26 août 2017
et
DIMANCHE
27 août 2017



Trois parcours :

- Parcours adapté
- Parcours 10 km
- Parcours 20 km



Membre de la FFSP N° F1210 Visa FFSP N° 2017-68-140-M
Agrément ministériel national du 20 juin 2006.
Reconnue de mission d'utilité publique par l'arrêté N°012156 du 2 août 2001.
Site Internet : www.ffsp.fr E-Mail: contact@ffsp.fr



Partenaires de la FFSP



Carola



Groupama



Bulletin communal tiré à 270 exemplaires, imprimé et distribué par la mairie. Dépôt légal: à parution

Directeur de la publication: M. le Maire, Maurice KECH

Rapporteur de la commission du BIL: Mme Yvette BISSEY—Adjointe

Saisie, mise en page : Mme Karine HILBERT

Membres de la commission du BIL: Michel KELLER, Jean-Louis COMBAREL, Karine HILBERT, Hubert MARTIN

Merci à toutes les personnes qui ont mis leurs photos à notre disposition pour agréments ce bulletin